

DÉCISION DU MAIRE
N° DEC 2023.01.05/001



Thème : ASSURANCES

Objet : Sinistre 2021/13 - 21 novembre 2021 - Incendie volontaire - Véhicule des services techniques - FV-127-RQ - Accord sur le montant de l'indemnisation

Le Maire de la commune de Briançon (Hautes-Alpes),

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2122-22 (6°), L.2122-23, L.2131-1 et L.2131-2 ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 03 juillet 2020 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 03 juillet 2020 ;

Vu la délibération n° DEL 2020.10.01/108 du conseil municipal en date du 1^{er} octobre 2020, portant délégation au Maire pour exercer au nom de la Ville les attributions indiquées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport d'expertise en date du 24 mars 2022 comportant une offre d'indemnisation établi par le cabinet KPI Expertises (expert missionné par SMACL Assurances) ;

Vu le courrier de SMACL Assurances en date du 04 janvier 2023 détaillant le règlement ;

Considérant que le montant de l'indemnisation correspond à la valeur de remplacement du véhicule incendié ;

DECIDE

Article 1 :

La Ville de Briançon est autorisée à accepter le montant de l'indemnisation pour le sinistre survenu en date du 21 novembre 2021 au cours duquel un véhicule des services techniques, immatriculé FV-127-RQ, a été incendié.

Article 2 :

Le montant de l'indemnisation s'élève à 11 850 €.

Article 3 :

Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, le premier adjoint, est autorisé à encaisser le remboursement et à signer au nom et pour le compte de la Ville, toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Marseille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en sous-préfecture ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit :

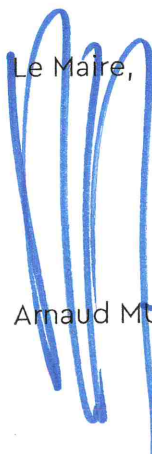
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Article 5 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les conditions réglementaires habituelles, publiée au recueil des actes administratifs de la Ville, notifiée à l'intéressé et transmise :

- au représentant de l'État dans l'arrondissement de Briançon ;
- au receveur municipal.

Fait à Briançon, le 16 FEV. 2023

Le Maire,




Arnaud MURGIA

Transmise le : 17 FEV. 2023

Affichée le : 17 FEV. 2023

Notifiée le : 17 FEV. 2023



VILLE DE BRIANCON
IMMEUBLE LES CORDELIERS
05105 BRIANCON CEDEX

N/Réf. (à rappeler dans tout échange) :

D2111240040

V/Réf :

2021/13

Niort, le 4 janvier 2023

Madame, Monsieur,

Nous venons vers vous dans le cadre de ce dossier.



VOTRE VÉHICULE

RENAULT
KANGOO
FV-127-RQ



VOTRE CONTRAT

N°: 3040-4
Modèle : AO



VOTRE SINISTRE

Date du sinistre : 21/11/2021
Incendie



RÈGLEMENT

Nous procédons, ce jour, au virement d'un montant de 11 850,00 € à votre ordre.

Ce virement a été effectué sur le compte bancaire TRESORERIE BRIANCON
FR133000100408C053000000009.



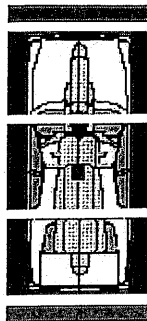
INFORMATIONS

Règlement selon valeur de remplacement à dire d'expert, franchise de 150 € déduite.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour SMACL Assurances,
Aurélie ROUGER
Tél : 05 49 32 35 78
Courriel : indemnisations-auto@smacl.fr

KPI EXPERTISES 04-LOGIC SUD EXPERTISE
RUE DE LA REINE JEANNE
RESIDENCE SAINT-EXUPERY
04100 MANOSQUE
Tél. : 0492789191
Fax :
Email : yves.boyer@kpi-groupe.fr



Date du rapport : 24/03/2022
Numéro référence : 972963
Nom : VILLE DE BRIANCON
Société : SMACL ASSURANCES SA
Numéro de Contrat : 3040-4
Référence Société : S2111240011
Référence Emetteur :
Date évènement : 21/11/2021
Date Mission : 25/11/2021

RAPPORT D'EXPERTISE EURO

Je vous adresse le rapport que j'ai établi au titre de la mission en référence.
Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées

Destinataire :
VILLE DE BRIANCON
IMMEUBLE LES CORDELIERS
05105 BRIANCON CEDEX

VEHICULE EXPERTISE :

Immatriculation :	F FV-127-RQ	Genre :	CTTE
Marque :	RENAULT	Carrosserie :	FOURGON
Modèle :	KANGOO L1 1.5 ENERGY DCI	Energie :	GO
Finition :	CONFORT	Puissance :	5 CV
Type :	N10RENCTA768109	Couleur :	Blanc Standard
Numéro série :	VF1WF000X65925971	Nombre :	2
Mise en circul. :	09/12/2020	places :	
Kilométrage :	8000 km	PTAC :	1980
Usure pneus :	AV G :30 % AR G :30 % AV D :30 % AR D :30 %	Etat général :	Normal

MANDANT :

SMACL ASSURANCES SA
141 AVENUE SALVADOR ALLENDE
NIORT CEDEX 9

REPARATEUR :

VILLE DE BRIANCON
IMMEUBLE LES CORDELIERS
05105 BRIANCON CEDEX

CIRCONSTANCE DE L'EXPERTISE

-Vu Avant travaux le 30/11/2021 personnes présentes
KEVIN NESCI Expert, VILLE DE BRIANCON Assuré
Lieu de l'expertise : Domicile du lésé
VILLE DE BRIANCON
IMMEUBLE LES CORDELIERS
05105 BRIANCON CEDEX

CRITERES DE DANGEROUSITE

CA3 : Déformation importante Carrosserie : infrastructure, superstructure, châssis et cadre
DI3 : Déformation importante Direction
(Voir détails en annexe)

PIECES COMMUNIQUEES :

PROCEDURE APPLICABLE : VE Véhicule endommagé expert
VEHICULE ECONOMIQUEMENT REPARABLE : Non
VEHICULE TECHNIQUEMENT REPARABLE : Non
IMMOBILISATION THEORIQUE : 0.0 jour(s)
DOMMAGES IMPUTABLES : Ensemble, Forte, 315°
ACCORD PRIS AVEC LE REPARATEUR : Oui **ACCORD DE REGLEMENT DIRECT DEFINITIF :** Non

Véhicule économiquement irréparable

Valeur de remplacement à dire de l'expert
Valeur du bien après évènement

12000.00 TTC
0.00

(10000.00HT)

TVA récupérable : Non

KEVIN NESCI N°004826
Expert en automobile
VE 004826

Dans le cadre de l'expertise de votre véhicule, nous sommes amenés à traiter vos données personnelles (noms, prénoms, coordonnées, etc...). Ces données sont destinées au cabinet d'expertise et à ses sous-traitants (éditeurs de logiciels notamment), au propriétaire du véhicule, au réparateur, et le cas échéant, à l'assureur et au Ministère de l'intérieur. Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation de notre mission, puis archivées conformément aux règles de prescription légale. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité et d'effacement de vos données, et d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes auprès de votre assureur, et lorsque la mission nous a été confiée par vous-même à l'adresse suivante : yves.boyer@kpi-groupe.fr. Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de protection des données à caractère personnel.

**ANNEXE AU RAPPORT D'EXPERTISE
Numéro 972963**

Acheteur

GPA 26
RN 7
26250 LIVRON SUR DROME

Statut : Conventionné
Classe de destination : Véhicule entièrement détruit
valeur nulle
Convention de destination : Oui
Ordre d'enlèvement : 01/12/2021

Référence Interne chez l'acheteur :
**Référence de l'acheteur chez
l'assureur :**

Remorquage réglé par l'assuré :
Transport réglé par l'assuré :
Tel :04.92.21.20.72

Total Général

Libellé	Vétusté non déduite			Vétusté déduite			
	HT	TVA	TTC	HT	Remise	TVA	TTC
Pièces	50000.00	10000.00	60000.00	50000.00		10000.00	60000.00
Elément SGC	150.00	30.00	180.00	150.00		30.00	180.00
Hors élément SGC				50000.00		10000.00	60000.00
Total général				50150.00		10030.00	60180.00

**ANNEXE AU RAPPORT D'EXPERTISE
Numéro 972963**

Chiffrage du Choc numéro 1

Descriptif

Point d'impact	Ensemble	Intensité	Forte	Immobilisation théorique	0.0 jour(s)
Angle	315°	Zone de déformation	Ensemble		

Sous total par choc

Libellé	Vétusté non déduite			Vétusté déduite			
	HT	TVA	TTC	HT	Remise	TVA	TTC
Pièces	50000.00	10000.00	60000.00	50000.00		10000.00	60000.00
Hors élément SGC				50000.00		10000.00	60000.00
Élément SGC	150.00	30.00	180.00	150.00		30.00	180.00
SOUS TOTAL GENERAL				50150.00		10030.00	60180.00

Pièces par choc

Remplacement							
Libellé	Abatt. Usure	Quantité	HT brut	Taux TVA	Remise	HT net	Peinture
RECONSTRUCTION DU VE	0.00 %	1.0	50000.00	20.00 %		50000.00	Non

Éléments SGC par choc

Libellé	Abatt. Usure	HT brut	Taux TVA	Remise	HT net
TAPIS CAOUTCHOUC	0.00 %	150.00	20.00 %		150.00

CRITERES DE DANGEROUSITE

- CA3 :** Déformation importante Carrosserie : infrastructure, superstructure, châssis et cadre
- DI3 :** Déformation importante Direction
- LS3 :** Déformation importante Liaisons au sol : berceau, éléments de suspension, essieu et fourche, roue
- SP4 :** Dysfonctionnement (y compris mauvaise fixation) Sécurité des personnes : ceinture, coussins gonflables, prétensionneurs, organes de commande

Commentaires

Numéro de formule du certificat d'immatriculation	2020FD13688
Dangerosité imputable au sinistre	CA3 Déformation importante Imputable au sinistre. DI3 Déformation importante Imputable au sinistre. LS3 Déformation importante Imputable au sinistre. SP4 Dysfonctionnement (y compris mauvaise fixation) Imputable au sinistre.
Commentaires	"INCENDIE PARTIEL/TOTAL AVEC PRODUCTION DE FLAMMES DEVORANTES D'ORIGINE CRIMINELLE L'ESTIMATION DE REMISE EN ETAT EQUIVAUDRAIT A LA RECONSTRUCTION COMPLETE DU VEHICULE." VALEUR DE SAUVETAGE CONVENTIONNELLE